



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

outre-mer : structures administratives

Question écrite n° 72767

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à la loi du 21 mai 2001 et aux premières propositions du Comité pour la mémoire de l'esclavage, mis en place, trois ans plus tard, le 8 avril 2004 par son prédécesseur, demande à M. le ministre de l'outre-mer les perspectives de son action s'inspirant du premier rapport remis au Premier ministre le 12 avril 2005. Il lui demande l'état actuel de mise en oeuvre d'un meilleur enseignement de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage à tous les niveaux de l'éducation nationale. Le CPME a fait de nombreuses propositions concrètes à cet égard. (La Lettre du Gouvernement n° 181 du 21 avril 2005).

Texte de la réponse

Les conclusions du rapport remis par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) mis en place sous l'égide du ministère de l'outre-mer ouvrent des perspectives qui requièrent l'action conjointe de plusieurs ministères. S'agissant d'une meilleure prise en compte de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage à tous les niveaux de l'enseignement, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, maître d'oeuvre en la matière, est prêt à apporter sa contribution, dans le respect des procédures réglementaires relatives aux programmes d'enseignement scolaire et en liaison avec les différents programmes d'action culturelle déjà développés. À cet égard, les manuels scolaires constituent des outils pédagogiques parmi d'autres que les éditeurs ont, conformément à notre tradition, entière liberté de concevoir et de rédiger. La rigueur scientifique, le respect scrupuleux des opinions, la conformité avec les programmes nationaux sont les critères essentiels que doivent retenir les équipes pédagogiques lorsqu'elles effectuent le choix des ouvrages qui seront utilisés dans les classes. Sur une question dont le Premier ministre a souligné l'importance (déclaration du 12 avril 2005), les éditeurs auront certainement à coeur de se référer au travail accompli par le comité et de retenir toutes les propositions susceptibles d'améliorer le niveau d'information et de réflexion des professeurs. Par ailleurs, les programmes des concours de recrutement sont régulièrement renouvelés ; en histoire, par exemple, les questions sont renouvelées tous les deux ans. Il est donc tout à fait envisageable que des questions touchant à l'histoire de la traite négrière et à l'esclavage soient proposées. Ainsi, le programme d'histoire du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel dans la section lettres-histoire portera, pour la session 2006, sur la colonisation et la décolonisation françaises, du milieu du xvii^e siècle aux années 1960. Cette question comporte une bibliographie, publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 5 spécial du 19 mai 2005, qui intègre explicitement les thèmes de la traite, de l'esclavage et de l'abolition. Ce programme contribuera à répondre au souci de formation des enseignants du second degré émis dans son rapport par le Comité pour la mémoire de l'esclavage.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72767

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8316

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11345